



BELGIQUE-BELGIE
P.P.
7140 MORLANWELZ 1
6/69683
P.912287

Maison de la laïcité
Morlanwelz

LE COURRIER LAÏQUE
N°106 juin 2012

Après nos activités de juin...



Bonnes vacances !!

Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26



Voyage à Liège du samedi 5 mai On s'en souviendra !



Contents de nous retrouver dans un confortable car sous la pluie, nous avons été gâtés par Nicole qui nous a offert pour notre petit déjeuner de délicieuses madeleines. Avec son approbation, nous l'avons « réquisitionnée » pour en cuisiner pour les participants lors d'un « Lundi du préau ». Ils s'en régaleront !



Certes, notre beau car n'a pas fait d'excès de vitesse avec un moteur défaillant mais le chauffeur a privilégié la prudence et nous sommes arrivés à bon port. Accueillis par une boisson qui nous a réveillés, nous nous sommes installés dans la salle de projection pour une courte introduction du contexte historique de la montée du nazisme et de l'arrivée d'Hitler au pouvoir.



Nous avons poursuivi en deux groupes la visite du parcours initiatique et la projection d'un film, intitulé « Les territoires de la Mémoire », sur l'extrême droite du XXème et les génocides auxquelles elle conduit et laissant la porte ouverte à ce qui se prépare de nos jours. Cette visite s'achève sur l'écoute du poème « Liberté »

d'Arthur Haulot. Même si nous connaissons tous le contenu historique, nous nous sommes laissé gagner par l'émotion au cours de cette visite. Aussi, l'excellent repas sur place nous a permis d'échanger et de mieux se connaître dans la bonne humeur et les rires communicatifs.

La visite de l'aquarium, guidée par un vétérinaire spécialisé, nous a permis une



belle et intéressante diversion. Et de mieux connaître poissons osseux ou cartilagineux, poissons pierre ou murènes ou simplement d'admirer leur beauté. Et c'est assoiffés que nous avons regagné un car qui nous a conduit un peu plus rapidement qu'à l'aller au bar de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz où nous avons pu nous abreuver en étant enchantés de la journée.

« On est comme une famille » nous a dit une participante. « On se connaît mieux après une journée comme celle-ci » m'a dit un autre. « On recommencerait bien une autre sortie »... Qu'à cela ne tienne, nous attendons vos suggestions... Ce qui est sûr, c'est que cette journée a fait connaître notre maison de la laïcité à des personnes qui n'en sont pas membres. Et elles ont l'intention de revenir à d'autres activités !

Dominique Patte

Celui qui s'endort en démocratie pourrait se réveiller
en DICTATURE.

René CASSIN

Dans ce numéro

Voyage à Liège du samedi 5 mai : on s'en souviendra !	p.2
Liberté	p.5
Destruction massive : un livre de Jean Ziegler	p.6
Amnesty International : l'Europe discriminatoire à l'égard des musulmans	p.7
Lundis 4, 11 et 25 juin : cours d'italien	p.9
Jeudis 7 et 21 juin : atelier d'art floral	p.10
Jeudi 14 juin : Cinéma des résistances « Dans ses yeux »	p.11
Lundi 18 juin : « Les Lundis du Préau » repas couscous et revue des « Walloneus du Sablon »	p.12
Laïcité et gastronomie :pâtes aux scampis	p.13
Vendredi 1 ^{er} juin : conférence « Santé mentale et société »	p.14
Principe de séparation entre le religieux et le politique	p.16
Lundis 11 et 25 juin : atelier d'aquarelles	p.20
Dimanche 3 juin : 45 ^{ème} fête de la Jeunesse Laïque	p.20
Succès de la conférence « L'Ommegang à Bruxelles » du 7 mai	p.23
Lundi 23 juillet : « Lundis du préau de vacances »Repas-surprise en animation	p.24

Maison de la Laïcité ASBL

Contact bureau : Paola Esposito - 064/ 44 23 26

Adresse mail : laicite.mlz@skynet.be

Site internet : www.morlanwelzlaicite.be

Compte de La Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz

IBAN n° BE76 0682 1971 1895

LE COURRIER LAÏQUE

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise

Couverture : Bertrand Aquila

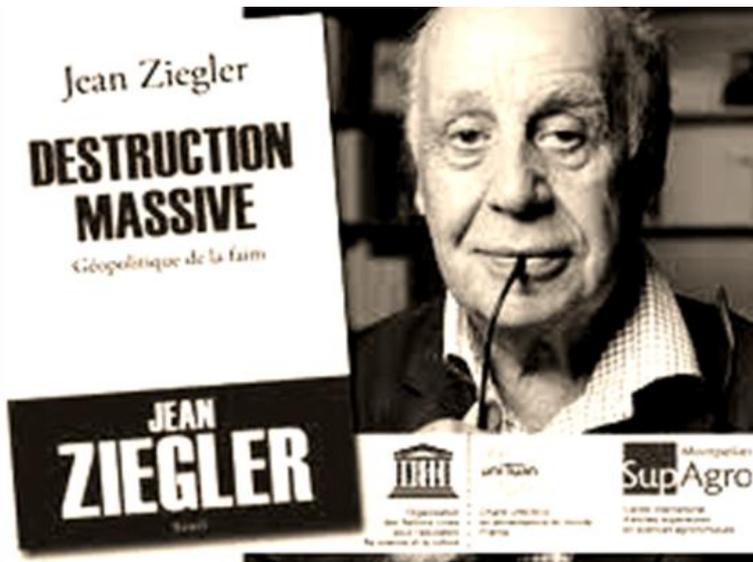
Liberté

A travers les marais
A travers les montagnes
A travers les brouillards, les boues et les sanies
A travers les abois, les hurlements, la peur
A travers les espoirs à jamais envolés
A travers les semaines, les mois et les années
A travers les amis et les frères tombés
A travers les chansons de rage proférées dans le fond du cachot
au bord des barbelés
A travers les terreurs qui nous vidaient le ventre
A travers le dernier adieu des mains coupées
A travers les outils glacés de nos délires
A travers tous les cris surgissant du passé
A travers les enfants aux âmes violées
A travers les seins morts des filles de seize ans
A travers le printemps pourrissant au soleil
A travers le rictus indécent de nos morts

C'est toujours le seul mot
L'unique viatique
Le mot le plus secret qui nous a interdit l'ultime reniement, le
dernier abandon
Nous t'offrons tous nos deuils
Nous t'offrons nos souffrances
Ils seront ta rançon et ton prix

LIBERTE.

Poème d'Arthur Haulot



Un livre d'espoir et de mobilisation des consciences

L'état de la faim dans le monde et des moyens de l'éradiquer, par celui qui fut pendant près de dix ans en charge du dossier, auprès du Secrétaire général de l'ONU.

Toutes les trois secondes, un enfant de moins de dix ans meurt de malnutrition, tandis que des dizaines de millions d'autres, et leurs parents avec eux, souffrent de la faim et de ses terribles conséquences physiques et psychologiques. Et pourtant, nous le savons aussi, l'agriculture d'aujourd'hui serait en mesure de nourrir 12 milliards d'êtres humains. Nulle fatalité, donc. Mais comment en sortir ?

D'abord, prendre conscience des dimensions exactes du problème : un état des lieux documenté, mais vibrant de la connaissance du terrain, ouvre le livre. Comprendre ensuite les raisons de l'échec des formidables moyens mis en oeuvre depuis la Deuxième Guerre mondiale pour éradiquer la faim. Puis identifier les ennemis du droit à l'alimentation. Enfin, bien comprendre les deux grands mécanismes à travers lesquels progresse la faim aujourd'hui : la production d'agro-carburants et la spéculation sur les biens agricoles.



Mais l'espoir est là, qui s'incarne dans le travail quotidien de ceux qui, ici et là, dans les zones dévastées, occupent les terres et imposent le droit à l'alimentation à l'ordre du monde. Comme toujours, avec Jean Ziegler, la souffrance a un visage, l'oppression un nom, et les mécanismes à l'œuvre sont saisis dans leur application concrète.

Destruction massive

Par Jean Ziegler – Editions Seuil – Collection H.C. ESSAIS - 2011 – 340p.

Amnesty International considère que l'Europe est discriminatoire à l'égard des musulmans, notamment dans le domaine de l'éducation

Dans le rapport 2011 sur l'Europe, on peut lire ceci :

« Au cours des dix dernières années, dans de nombreux pays dont l'Espagne, la France, la Belgique, la Suisse, les Pays-Bas et la Turquie, il a été interdit aux élèves de porter le voile ou d'autres vêtements religieux et traditionnels à l'école. Les pratiques varient d'un État à l'autre : en France, les élèves ne sont pas autorisés à afficher de signes religieux ostentatoires dans les écoles publiques alors qu'aux Pays-Bas et en Espagne, ces mêmes restrictions ne sont appliquées que dans les écoles qui le souhaitent.

La règle générale devrait être celle de la présomption du droit des élèves de porter des signes religieux à l'école. Toute restriction serait ensuite examinée au cas par cas.(...) »

Le rapport stipule également "S'agissant de la liberté des enfants d'arborer des signes manifestes de leur religion ou leurs convictions, la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant dispose que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale dans toutes les actions concernant les enfants. Afin de garantir que ce principe soit respecté, les restrictions concernant les signes et vêtements religieux et culturels ne doivent être adoptées qu'après avoir organisé une véritable consultation incluant parents et élèves. Il est également nécessaire d'envisager des mesures alternatives qui permettraient de parvenir au même résultat."

Ce rapport précise également :

« Afin de veiller à ce que les élèves et les étudiants puissent exercer leurs droits à la liberté d'expression et de religion sans subir de discriminations , Amnesty International fait les recommandations suivantes :

Les gouvernements doivent éviter de mettre en place des interdictions totales du port de tenues et de signes religieux et culturels dans le cadre scolaire.

Les gouvernements doivent veiller à ce que les écoles qui adoptent une restriction concernant le port de tenues et de signes religieux et culturels ne le fassent que pour des motifs conformes aux principes du droit international relatif aux droits humains et seulement lorsque ladite restriction est nécessaire et proportionnée à la réalisation de ces objectifs »,

Ces passages du rapport d'Amnesty International (A.I.) ont provoqué plusieurs réactions -, notamment du R.A.P.P.E.L.¹ qui « *s'insurge contre l'idée selon laquelle l'interdiction du voile serait par essence discriminatoire. Il rappelle en effet que les mesures d'interdiction, lorsqu'elles existent, ne portent jamais sur le seul voile islamique, mais concernent tous les signes d'appartenance religieuse. Ils ne peuvent donc être considérés comme discriminatoires, sauf à considérer que l'interdiction de fumer dans les lieux publics est discriminatoire car elle cible majoritairement les fumeurs de cigarette* ».

Et de poursuivre : « *Ce rapport constitue une attaque frontale contre la sécularisation de l'Europe. Il feint d'ignorer les politiques d'influence cléricale et rétrogrades mises en œuvre depuis plus de 30 ans - bien avant le 11 Septembre 2001 - par des puissances étrangères aux régimes douteux telles l'Arabie saoudite, le Maroc ou la Turquie, de grands médias comme Al-Jazeera, des mouvements islamistes comme les Frères musulmans ou Nurcu ou encore la théocratie iranienne. La venue au pouvoir d'Etat, au Sud de la Méditerranée, de partis politiques islamistes n'arrangera rien. Ces politiques persistantes sont pour l'essentiel responsables des évolutions rétrogrades qui affectent les populations européennes de tradition musulmane - dont le port massif du voile islamique ne constitue qu'une des manifestations spectaculaires. Elles donnent du grain à moudre aux démagogues xénophobes anti-arabes et anti-turques des Marine Le Pen, Geert Wilders, Blocher et autres Vlaams Belang. En fait, les deux phénomènes - islam politique et extrême droite relookée "laïque" s'épaulent et se renforcent mutuellement.*

Il est regrettable qu'une association comme A.I., tout-à-fait fondée de souligner des discriminations sociales ou politiques lorsqu'elles existent réellement, fasse totalement l'impasse sur ce contexte dans ses analyses et ses conclusions. Elle se tire une balle dans le pied et se discrédite comme institution dont la force morale constitue le principal levier politique ».

Position du Centre d'Action Laïque

Le CAL, à notre connaissance, n'a pas réagi à la publication de ce rapport, mais sa position en la matière est exprimée clairement dans une de ses dernières publications : « Des signes religieux ? et alors ? »²

« Le CAL demande qu'un décret garantisse, pour tous les établissements d'enseignements organisés ou subventionnés par la communauté française, que l'école ne puisse être le champ des expressions partisans, quelles qu'elles soient. Et par conséquent, que les signes distinctifs religieux, philosophiques ou partisans soient exclus, tant pour le personnel éducatif que pour les élèves.



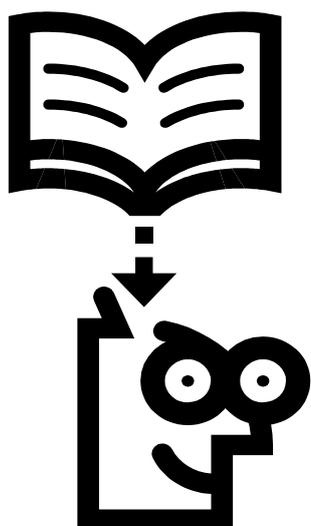
Le CAL prend pleinement la mesure du caractère délicat de cette position, compte tenu du risque d'exclusion, de stigmatisation et du sentiment d'entrave à la liberté individuelle que pourrait entraîner sa mise en œuvre.

C'est pourquoi un renforcement des mesures visant à lutter contre les discriminations et les inégalités sociales est, dans le même temps, nécessaire. »

Yvan Nicaise

- (1) Réseau d'Action Pour la Promotion d'un Etat Laïque
- (2) Publication disponible gratuitement dans nos locaux

**Lundis 4, 11 et 25 juin :
Cours d'italien à la Maison de la Laïcité**



Animé par Madame Sophie MATHIEU, professeur à l'athénée provincial de Morlanwelz, il rassemble un nombre de participants réparti en deux groupes :

Le premier se réunit de 17h00 à 18h30 ; le second, de 18h30 à 20h00.

Inscriptions

Pour des informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à Monsieur Diprima Tony au 064/ 44 76 67 ou au 0499/31 65 92.

Jeudis 7 et 21 juin : atelier d'art floral



Voici l'été et les deux dernières séances avant les vacances seront l'occasion de réaliser des montages floraux qui égayeront notre intérieur, sans pour autant négliger les plantations et floraisons extérieures.

La participation aux frais est de 12 € et comprend les fleurs, le matériel de décoration et le petit café.

Comme l'an dernier, l'apéro de vacances vous sera offert le 21 juin.

Afin de permettre l'achat préalable des fleurs, nous vous demandons de vous inscrire à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26. au moins deux jours avant l'activité.

Préparons septembre

Le calendrier de notre atelier d'art floral adopte les mêmes périodes de fonctionnement que le calendrier scolaire.

Le mois de septembre sera donc le début d'un nouveau cycle.

Pour que le groupe puisse fonctionner correctement, il ne peut dépasser 15 à 16 personnes.

Cela permet d'expliquer le thème présenté, de donner des conseils et astuces de réalisation, de distribuer les fleurs et décorations,... et d'aider à personnaliser le montage floral.

Les heures resteront inchangée : de 10 à 12 heures et de 13 à 15 heures car deux groupes continueront à être organisés.

Aussi, nous invitons les personnes souhaitant rejoindre cet atelier dès septembre à s'inscrire avant fin juillet, soit directement lors d'un passage à notre maison, soit par téléphone (064/ 442326).

Marie-Christine Cuchet

Le cinéma des résistances

Le Ciné-club de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz

Jeudi 14 juin 2012 à 20 heures



DANS SES YEUX

un film de Juan José Campanella
(Argentine, Espagne 2009)

Goya 2010 du meilleur film étranger en langue espagnole
Oscar 2010 du meilleur film étranger

1974, Buenos Aires. Benjamin Esposito enquête sur le meurtre violent d'une jeune femme.

25 ans plus tard, il décide d'écrire un roman basé sur cette affaire "classée" dont il a été témoin et protagoniste. Ce travail d'écriture le ramène à ce meurtre qui l'obsède depuis tant d'années mais également à l'amour qu'il portait alors à sa collègue de travail. Benjamin replonge ainsi dans cette période sombre de l'Argentine où l'ambiance était étouffante et les apparences trompeuses...

Thriller politique et comédie romantique, "Dans ses yeux" est un film sur la mémoire, individuelle et collective, sur le besoin de justice et la tentation de la vengeance.

Grâce à des dialogues vifs et un humour ironique régulier, ce film se caractérise par une humanité constante. Il est peuplé de personnages attachants et est renforcé par un arrière-plan éclairant sans équivoque sur la dictature argentine de l'époque.

P.A.F. : 3 € (abonnement 5 séances : 16 €)

Une boisson est offerte après le débat

Une organisation de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz

Avec la collaboration de la Direction Générale des Affaires Culturelles du Hainaut - Secteur des Animations et de la Formation.

Informations : Mimie Lemoine 0497/46.34.93 - 064/44.59.40

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

VOITURAGE gratuit pour les habitants de Morlanwelz : inscription deux jours avant la projection au 064/44.23.26.

Mimie Lemoine

18 juin à 12 h00 : «Les lundis du préau » Couscous et théâtre wallon

La saison 2011-2012 des « Lundis du Préau » se termine. Rappelons brièvement les sujets qui ont été développés :

« La terre, l'eau, l'air, le feu dans la musique » par Roger Verstraeten.

« Promenade audio-visuelle dans la nature » présenté par Yvan Nicaise.

« L'évolution de la fonction royale dans le paysage belge » présenté par Freddy Clauwaerts.

« Un après-midi surprise » une projection présentée par Yvan Nicaise.

« Sous le signe des carnivals » exposé et projection par Yvan Nicaise.

« Le Rhin à vélo, chronique d'un voyage » conférence avec projection par Freddy Guidé.

« Théâtre et humour » projection hilarante présentée par Yvan Nicaise.

« l'Ommegang de Bruxelles » présenté par Colette Carion.

**Pour terminer la saison : la revue des « Waloneus du Sablon » précédé de
notre « repas couscous »**



Programme de la journée

12h00 : repas

Apéritif offert
Couscous laïque
Crème brûlée
Café

Prix : 13 €.

14h30

« Les Walloneus du Sablon »

16h15

Goûter – café

Prix : 3 €

Et toujours les boissons à prix raisonnable.

Pour les personnes qui souhaitent ne pas participer au repas : 3 € revue comprise.

**Il est indispensable de réserver le repas pour
le jeudi 14 juin au plus tard.**

Yvan Nicaise

Laïcité et gastronomie

Pâtes aux scampis : une recette demandée après notre repas du 23 avril



Ingrédients pour 4 personnes

600gr de scampis, 300gr de saumon frais, un peu de saumon fumé, 500gr de pâtes, du vin blanc, de la crème fraîche ou du Boursin ail et fines herbes, 1 bouquet de brocoli, poivre, sel, paprika, curcuma (facultatif), 1 citron, ail 1 bouquet garni, de l'huile d'olive.

Préparation

Faire mariner les scampis décortiqués dans l'huile d'olive avec les épices, le jus de citron, l'ail et le bouquet garni (au moins 1h).

Pendant ce temps, cuire le brocoli.

Préparer une grande casserole d'eau salée pour les pâtes, faire bouillir.

Dans une poêle, bien chaude, cuire les scampis (quelques minutes) jusqu'à ce qu'ils soient rosés. Réserver les scampis.

Dans la même poêle, faire cuire le saumon. Réserver le saumon.

Toujours dans la même poêle, préparer la sauce : mettre le vin blanc, la crème fraîche ou le Boursin, l'assaisonnement et laisser chauffer, mélanger. Cuire les pâtes.

Dans une casserole, mélanger le saumon, les scampis, la sauce et les pâtes. Laisser réchauffer lentement.

Au moment de servir, ajouter le saumon fumé coupé en lanières et les bouquets de brocoli.

Mélanger le tout et servir de suite.

Bon travail et bon appétit.

Marie-Christine Cuchet

N'oubliez pas notre repas couscous du lundi 18 juin
à 12 heures

Vendredi 1^{er} juin à 19h30 : maladie mentale et société

« Pourquoi continuons-nous d'avoir peur de la maladie mentale ? »

Conférence-débat avec Olivier Santerre, psychologue

Après la conférence du Vendredi 20 avril sur le thème de « Vivre le couple : une formidable école d'humanité » avec Luis Aquino dont nous avons fait écho dans « Le courrier laïque » précédent, nous aborderons celui de la maladie mentale dans la société.

Il est important que chaque personne conserve durant toute sa vie, malgré des problèmes de santé y compris mentale, les contacts et relations humaines qui font sa dignité.

Pour cela, ceux qui côtoient chaque jour ou occasionnellement des personnes ayant des problèmes de santé mentale doivent mieux connaître les réalités que ces maladies vivent. Ce sont les principales raisons qui nous ont conduit à vous présenter cette conférence.

Mieux connaître le conférencier

Olivier Santerre est psychologue de formation. Il découvre la psychiatrie en travaillant en unité hospitalière à l'hôpital Vincent van Gogh pendant plusieurs années et complète sa formation par une certification en thérapie comportementale et développe une consultation privée, individuelle et en groupe. Il s'ouvre ensuite à l'analyse transactionnelle, modèle théorique et thérapeutique auquel il se forme depuis une dizaine d'années. Son activité consiste d'une part en l'accompagnement des patients, proches et professionnels concernés par les troubles psychotiques ou bipolaires, et d'autre part, en l'aide thérapeutique à des auteurs d'infraction à caractère sexuel. Il mène également une activité de professeur, formateur et superviseur.



La conférence : pour en dire plus¹

« J'ai fait une grosse dépression...

Quand je suis passé, un SDF a hurlé et m'a regardé bizarrement...

Il boit de plus en plus...

Elle reste chez elle, n'ose plus sortir...

Mon fils devient fou ; il entend des voix maintenant... »

Ces mots nous touchent car ils évoquent des situations qui nous font peur ; ils nous interpellent car ils parlent de la fragilité humaine. Et cette fragilité, nous pouvons l'observer chez les autres, parfois en nous...

Au cours de toute une vie, il est difficile de ne pas rencontrer la maladie mentale. Les chiffres sont significatifs : selon l'Atlas de la santé mentale publié par l'Office Mondial de la Santé, un quart de la population a besoin de soins dans ce domaine !

Durant cette conférence et le débat qui suivra, le conférencier abordera notamment :

Quel est le rôle et la position du monde **politique** qui doit veiller au bien-être de ses citoyens et maintenir le contrôle social ?

Quelles sont les tendances au niveau du financement et du fonctionnement du personnel hospitalier ?

Comment doit s'organiser la collaboration entre **les professionnels** de la santé mentale et les proches des patients quittant l'hôpital ?

Pour **les patients**, comment faire le long chemin d'acceptation du trouble, lui donner sens, parfois en s'appuyant sur un thérapeute ?

Les **proches** souffrent également : dans l'observation de la souffrance du patient, comment être « aidant », sans vouloir sauver l'autre, sans désinvestir par colère ou dépit, pour ne pas lâcher le lien ?

Et nous les **citoyens** ?

Nous avons intérêt à sortir de l'ignorance, à développer de la tolérance, tout en ne négligeant pas nos peurs car elles nous indiquent notre besoin de sécurité, qui sera satisfait par des ajustements, des changements de comportements.

Et bien d'autres questions...

Demain, c'est peut-être moi qui serai malade...

Venez nombreux pour écouter, comprendre et débattre sur ce sujet.

Yvan Nicaise

(1) Eléments fournis par le conférencier.

OMS : « La santé mentale est l'état de bien-être dans lequel l'individu réalise ses propres capacités, peut faire face aux tensions ordinaires de la vie, et est capable de contribuer à sa communauté. »

L'application du principe de séparation entre le religieux et le politique

Une urgence démocratique

Position du Centre d'Action Laïque

Il y a une dizaine d'années, évoquer la nécessaire séparation ou distance à mettre entre les prescrits dictés par une religion et les lois édictées par le pouvoir politique relevait, pour beaucoup, du superfétatoire voire d'une perte de temps. Cette revendication était bien souvent perçue comme ringarde et inutile. Comment le Parlement, composé de représentants élus par le peuple, n'aurait-il pas ipso facto le dernier mot ? Le religieux était essentiellement une affaire privée. L'article 33 de notre Constitution belge ne stipule-t-il pas clairement que « tous les pouvoirs émanent de la Nation » ?

Aujourd'hui, la situation politique et la dégradation du contexte socio-économique que nous connaissons, conduisent malheureusement au constat que, dans bien des domaines, les acquis démocratiques reculent. Les mesures répressives sont de plus en plus nombreuses au détriment de la prévention, les modalités d'enfermement des personnes se multiplient. Et contrairement à ce que certains peuvent affirmer, les droits des femmes sont, sur le terrain, en recul constant. Par ailleurs, les citoyens sont confrontés à bon nombre d'incertitudes voire d'inquiétudes et pertes de repères multiples. Dans ce contexte particulièrement difficile, les institutions religieuses, en particulier monothéistes, ont très naturellement tendance à se positionner pour retrouver, dans la vie publique et politique de la cité, une place qu'elles avaient perdue avec l'avènement des Etats modernes.

Il y a quelques mois, Elie Barnavi soutenait très justement que l'intolérance religieuse est toujours bien d'actualité, et précisait qu' « *il y a des moments dans l'Histoire (...) où un système religieux devient une idéologie de combat* »¹. Dans son livre « Agir en chrétien dans sa vie et dans le monde », l'archevêque Léonard illustre parfaitement le risque de cette évolution. A titre d'exemple, il déplore « *les nombreux abus commis actuellement en matière de démocratie parlementaire* » et ajoute que « *le Parlement s'attribue le droit de décider par vote majoritaire du sens de la sexualité, de la différence du masculin et du féminin, de la signification du mot « mariage », du rapport métaphysique de l'être humain à la finitude et à la mort, de la qualité des embryons méritant ou*

¹ Journal Le Soir du 21 juin 2011, p.14 Forum

non d'être respectés , etc. ». Il invite, dans ce contexte, les chrétiens à exprimer leurs convictions fortes, leur foi en « *une loi naturelle précédant métaphysiquement toute loi positive* ». « *Sans le sens d'une transcendance, le danger nous guette d'une démocratie arrogante, estimant qu'un vote suffit à fonder le droit.* ». En exhortant les chrétiens à oser s'exprimer, Monsieur Léonard semble laisser entendre que seuls les athées et les agnostiques auraient aujourd'hui droit à la parole et dicteraient en quelque sorte aux parlementaires ce qu'ils doivent voter !



On croit rêver en découvrant de tels propos. Chacun a bien sûr, dans un régime démocratique, le droit d'exprimer ses convictions. Loin de nous, l'idée de vouloir soustraire ce droit à quiconque. Cela ne nous empêchera pas de réfuter haut et fort de telles affirmations tronquées et dangereuses pour notre démocratie. Si ces propos devaient être relayés et appuyés par une majorité de chrétiens ou d'autres croyants, les fondements mêmes de notre démocratie en seraient fragilisés et par là même l'ordre public. Cette vision autoritaire de la place à donner à la morale chrétienne catholique est dangereuse. Non, Monsieur Léonard, en tant que citoyenne laïque (au sens politique du

terme, c-à-d favorable au principe de séparation entre l'Etat et les Eglises au sens large, donc en ce compris les convictions athées ou agnostiques) et citoyenne profondément attachée aux développements de la recherche scientifique, je n'admettrai jamais qu'il existe une « loi » naturelle guidée par une transcendance divine supérieure qui supprime l'ordre politique.

La morale que chacun peut se construire relève d'une démarche personnelle individuelle

L'adoption, par un Parlement composé d'élus de la Nation, de lois épurées d'une orientation morale qu'elle soit religieuse, laïque, bouddhiste ou hindouiste, permettant à chaque citoyen de notre pays de vivre en harmonie avec ses propres

convictions, relève, quant à elle, d'une démarche de laïcisation de notre corpus législatif. Il serait intellectuellement malhonnête d'associer cette démarche de laïcisation de nos lois à l'expression d'une morale laïque. Rappelons qu'aucun citoyen de ce pays n'est obligé d'aller voir un film ou une pièce de théâtre critique à l'égard d'une religion, de recourir à une interruption de grossesse ou encore à l'euthanasie. Aujourd'hui, les chrétiens ont, comme tout un chacun, déjà le droit de s'exprimer au sein de la société civile. Mais le Parlement reste souverain des lois qu'il adopte en prenant en compte l'intérêt général et non particulier, après avoir entendu les points de vue des uns et des autres.

Le conseil d'administration du CAL et le mouvement laïque dans son ensemble en sont bien conscients. Pour cette raison, le CAL a, au cours de ces dernières années, ravivé et actualisé la défense du principe de séparation Eglises/Etat en demandant que soit affirmée l'impartialité de l'Etat et la non-ingérence des institutions religieuses ou philosophiques non confessionnelles dans les affaires de l'Etat et réciproquement.

Dès mars 2007, notre président Pierre Galand, lorsqu'il était encore sénateur, a déposé une proposition de loi affirmant les principales implications concrètes que recouvre ce principe, à savoir :

- La primauté de la loi civile sur les prescrits religieux (exemples concrets : le secret de la confession, les velléités de réintroduction du blasphème et de la censure religieuse, le refus d'enseignement du darwinisme, etc.) ;
- La déconfessionnalisation des cérémonies officielles et du protocole de l'Etat ;
- La déconfessionnalisation des bâtiments publics ;
- L'affirmation de neutralité totale pour les institutions publiques et leurs agents.

Après lui, sous la législature suivante, les sénateurs Philippe Mahoux, Christine Defraigne et consorts, ont redéposé la proposition de loi. Cette initiative, bien qu'a priori non révolutionnaire, a cependant connu un parcours législatif très décevant et le dossier a très vite été bloqué.

Neutralité dans la fonction publique et à l'école

Dans la foulée, le CAL a pris position en 2009, sur l'exigence de neutralité dans la fonction publique et à l'école, tant de la part des enseignants que des élèves. Ces deux positions ont été accompagnées d'un travail de réflexion interne et d'une campagne de sensibilisation nuancée et réaliste sur la question de l'extériorisation des signes et pratiques religieuses dans la vie publique. Le CAL

poursuit aujourd'hui plus que jamais son objectif de défense des institutions et des politiques publiques inspirées par les principes d'égalité, de justice sociale et de solidarité, en dehors de toute velléité de reprise en mains par un pouvoir religieux ou idéologique quel qu'il soit. Il n'est sans doute pas inutile de rappeler que le mouvement laïque n'agit pas contre la religion et les personnes qui ont une croyance en un dieu, mais bien en faveur de leur existence sur un pied d'égalité. Non, nous n'avons pas pour objectif d'éradiquer toute expression du religieux de notre société qui supposerait que les lois soient dictées par la philosophie des athées ou celle des agnostiques. Nous plaidons, au nom du respect de la pluralité et de l'égalité entre les convictions, pour la non-immixtion d'un quelconque dogme religieux ou idéologique dans la prise des décisions politiques. Nous plaidons pour que la démocratie donne une juste place à la religion. Nous estimons que la liberté de conviction individuelle doit être totale dans le respect des lois, mais qu'une limitation légale de son expression doit être possible, dans certaines circonstances objectives et raisonnables, de son expression au sein des institutions publiques (à ne pas confondre avec l'espace public qui recouvre les rues, les places, les lieux ouverts au public).

Pour sauvegarder le fondement même d'un régime démocratique, la loi des hommes doit toujours primer sur les prescrits religieux, en particulier lorsqu'il s'agit d'une religion monothéiste qui, par définition, défend une vérité divine unique. Lorsque la clause de conscience est invoquée, le droit d'y faire référence doit être inscrit dans la loi civile.

Que les responsables politiques jouent leur rôle d'anticipation

Plus que jamais, le CAL appelle les responsables politiques à jouer leur rôle d'anticipation, en prenant des mesures législatives qui permettent d'encadrer les dérives auxquelles nous assistons en matière d'immixtion du religieux dans la vie publique et à l'école. Les exemples concrets ne manquent pas. Dans ce contexte, le CAL a estimé nécessaire de relancer la proposition de loi Mahoux et consorts en l'adaptant, en la segmentant et en argumentant pour tenir compte des récents avis et arrêts du Conseil d'Etat et de la Cour constitutionnelle. Le conseil d'administration a donc décidé, lors de son conseil d'administration du 26 novembre 2011, de poursuivre, en bonne intelligence avec nos amis laïques du nord du pays, la sensibilisation du politique et de la société à ce dossier. Il a, pour ce faire, adopté une série de projets de textes législatifs qu'il soumettra dans les mois à venir tant aux parlementaires fédéraux qu'aux représentants élus des entités fédérées (Communautés et Régions).

Anne Fivé, Directrice juridique au CAL

Lundis 11 et 25 juin : atelier d'aquarelles



Voilà que se termine la saison 2011-2012 de l'atelier d'aquarelles.

Ce fut une année très riche en créations et une première exposition des aquarelles réalisées par les participants nous a fait découvrir leur talent.

Si vous souhaitez les rejoindre, soit pour une première approche, soit pour vous lancer dans l'aventure, il faudra attendre le mois de septembre et vous inscrire autant que possible

avant fin juin, car le nombre de participants par séance ne peut être supérieur à 12 afin de permettre de dispenser conseils et assistance.

En septembre, cette activité continuera à se dérouler le lundi, de 14 à 16h30.

La participation est de 6 € par séance, papier et café compris.

Le 25 juin, l'apéro de vacances vous sera offert.

Anne-Marie André

Dimanche 3 juin 2012 45^{ème} fête de la Jeunesse Laïque

Cette fête se déroulera dans les locaux de l'Institut provincial des « Arts et Métiers », rue Paul Pastur à La Louvière à 11 h, pour les écoles de Morlanwelz, Manage et Seneffe.

A 12h45, le repas **offert aux enfants fêtés** aura lieu dans les locaux de l'Athénée Provincial, boulevard du Tivoli, 2B à 300 mètres des « Arts et Métiers ».

L'apéritif offert et le repas des adultes accompagnant les enfants se déroulera à la même heure et au même endroit. (Prix adultes : 10 € - Prix enfants de 6-12 ans accompagnant : 8 €)

De 14 à 16h30 : animations pour les enfants fêtés.

Le bulletin de participation et le montant des repas est à remettre **d'urgence** au maître de morale des enfants fêtés.

La fête de la jeunesse laïque : étape importante vers l'adolescence



De tout temps et dans toutes les civilisations, le passage de l'enfance à l'adolescence est l'occasion de fêtes et de réjouissances, autant pour l'enfant que pour sa famille et son entourage.

La fête de la jeunesse laïque (FJL) est destinée aux adolescents qui, au sortir de l'enfance et de l'école primaire (où ils étaient inscrits au cours de morale laïque) s'apprêtent à entrer dans l'enseignement secondaire.

Rappelons que, peu après 1830, la jeune Belgique a connu une période de querelles philosophiques et religieuses ; le clergé, libéré de l'emprise protestante de l'occupant hollandais, manifestait sa toute puissance dans tous les aspects de la vie civile avec une intolérance sans limite.

Ces fêtes de la jeunesse prennent racine dès le XIX^e siècle. Elles étaient organisées à l'initiative des sociétés de libre-penseurs et de rationalistes qui souhaitaient compléter l'éducation de leurs enfants.

Les FJL ont été instaurées systématiquement à partir de 1964 à Bruxelles et très rapidement en province, notamment dans la région du Centre où la première fête se déroula en mai 1967 au Théâtre de La Louvière.

Cette fête réunit les adolescents, leur famille, leurs amis et les associations laïques organisatrices. Elle est aussi le lieu d'animations récréatives qui marquent le passage de l'enfance à l'adolescence. Elle met l'accent sur l'esprit de **tolérance**, de **justice** et de **fraternité** que le jeune a acquis au cours de morale et fait appel à son sens critique.

Les FJL sont organisées chaque année au printemps et des centaines d'enfants de la région du centre y participent.

Pour nous, laïques, cette journée se veut d'abord solennelle et collective

Solennelle, parce que tout passage se doit d'être accompagné d'un rituel mettant en avant les valeurs qui permettent aux hommes et aux femmes de vivre ensemble dans le respect des convictions de chacun.

Collective, parce que c'est à travers la prise de conscience de nos différences que nous nous enrichissons et que nous grandissons. En quittant symboliquement l'enfance, les jeunes entrent dans l'adolescence ; il n'y a pas "une" mais "des"

adolescences. Nous pourrions même dire qu'il y a autant, si pas plus, de manières d'être adolescent que de manières d'être homme ou femme, puisque justement l'adolescence est une période de multiples essais et erreurs pour chacun.

Quelle que soit sa durée, l'adolescence représente toujours une longue et bouleversante période de passage, semée d'embûches et de « crises », tant pour l'adolescent que pour ses parents. Elle peut être source de sentiments de dévalorisation, de doutes profonds, de moments dépressifs, d'idées de mort, de sentiments de fragilité, de crainte de perdre son identité ou de devenir fou.



L'adolescence est une étape nécessaire pour accéder au statut d'adulte. Mais c'est aussi une formidable période de découvertes, de créativité, faite de moments de vie intense, dont on gardera la nostalgie plus tard... pour autant qu'elle n'ait pas été trop douloureuse ou angoissante !

C'est à ce moment que se joue tout ce qui va déterminer notre avenir : vie amoureuse, professionnelle, amicale, sociale. C'est une période où tout est possible ; tout peut s'inventer... pour autant que l'ado puisse compter sur un lien d'amour solide et fiable avec les adultes, parmi lesquels ses parents tiennent toujours un rôle essentiel !

Le passage vers l'âge adulte s'étale sur plusieurs années et se déroule par étapes. Celles-ci, souvent, se chevauchent. Leur rythme et leur succession varient beaucoup d'un adolescent à l'autre.

C'est pour ces diverses raisons que nous tenons à célébrer, pour les jeunes mais aussi face à la communauté laïque toute entière, ce passage important qui conduira l'adolescent vers l'adulte de demain.

Yvan Nicaise

« Les Lundis du Préau » du 7 mai dernier
La conférence « L'ommegang de Bruxelles »
fut un succès



Au fil des années et des mois, les rendez-vous des « Lundis du Préau » qui se déroulent une fois par mois, autant que possible le troisième lundi, rassemblent de nombreux membres et sympathisants. Celui du 7 mai a remporté le palmarès des fréquentations puisque près de 60 personnes étaient présentes pour écouter la conférence de Colette Carion sur « L'Ommegang de Bruxelles ».

Ce fut un délice, autant par la richesse et la

précision dans les événements historiques évoqués que dans son approche folklorique.

Durant deux heures, nous avons remonté le temps pour revivre les préparatifs et le déroulement d'une cavalcade historique relatant la procession de Charles Quint de 1549, procession où le religieux et le profane sont intimement liés.

Après cet exposé, grâce au film réalisé par Colette, nous avons vu défiler, drapés dans toute leur gloire et leur majesté, l'empereur Charles Quint accompagné de son fils Philippe prince héritier d'Espagne et duc de Brabant, ainsi que les sœurs de l'empereur, Eléonore, reine de France, et Marie d'Autriche reine de Hongrie et gouvernante des Pays-Bas et les nobles de notre région. Nous avons ainsi le privilège d'être des invités d'honneur contemplant la scène depuis les gradins de la Grand'Place de Bruxelles.



Il ne nous restait plus qu'à profiter des pâtisseries du goûter qui clôture chacune de ces réunions mensuelles. Mmh miam...

Yvan Nicaise



DERNIERE MINUTE

« Les Lundis du préau » le 23 juillet

Deux mois sans « Les lundis du Préau », c'était vraiment long !

Pour répondre aux souhaits des participants, nous organiserons, le lundi 23 juillet, à 12h00, un repas-surprise de vacances suivi d'une animation à découvrir.

Prix : 15 € comprenant l'apéro (offert) – plat - dessert – café et le goûter-café en fin d'animation.

Inscription jusqu'au 19 juillet



**Le 23 juillet, à la Maison de la Laïcité,
vous éviterez ceci**

LE COURRIER LAÏQUE

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise

Couverture : Bertrand Aquila